

## NOTE DE SERVICE

Objet : Elections professionnelles


Les mandats des représentants de la Délégation Unique du Personnel arrivent à expiration le 20 octobre 2015, et les élections doivent avoir lieu, conformément aux textes en vigueur, dans la quinzaine qui précède cette date.

La date prévue pour le premier tour de scrutin a été fixée au vendredi 16 octobre 2015.

Les organisations syndicales de salariés intéressées au sens des articles L.2314-3 et L.2324-4 du code du travail, désirant participer à la négociation du protocole préélectoral et déposer une ou plusieurs listes de candidats, sont invitées à se manifester auprès du service du personnel avant le lundi 21 septembre 2015.

A Ecully, le 7 septembre 2015

Bénédicte MARTIN  
Présidente du Directoire



- 
- **Sont éligibles, les salariés C-Innov de plus d'un an d'ancienneté (continue ou non) à la date prévue pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, ayant plus de 18 ans et non privés de l'exercice de leurs droits civiques.**
  - **Sont électeurs, les salariés C-Innov depuis plus de trois mois à la date prévue pour le 1<sup>er</sup> tour des élections, ayant plus de 16 ans et qui n'ont pas été privés de l'exercice de leurs droits civiques.**